

DEC162110DR05

**Décision portant nomination de M. Rémi Gillet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée ;

**Vu** la décision n°DEC160845INP en date du 23 juin 2016 portant nomination de M. David Schmool, directeur par intérim du 15 mai 2016 au 31 décembre 2016 de l'unité mixte n°8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée ;

Considérant que M. Rémi Gillet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 22 au 24 septembre 2015 (1<sup>ère</sup> session) et du 16 au 18 novembre 2015 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Rémi Gillet, ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée, à compter du 4 janvier 2016.

M. Rémi Gillet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémi Gillet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 août 2016

Le directeur de l'unité  
David Schmool

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines  
(ou de son délégué)